

## COMMUNIQUE DE PRESSE

*Une nouvelle convention pour poursuivre la dynamique engagée et développer l'insertion professionnelle et la qualification des demandeurs d'emploi et salariés handicapés*

### **Opcalia et l'Agefiph visent la mise en œuvre de 1000 contrats de professionnalisation par an**

**Paris, le 25 avril 2014 – Opcalia et l'Agefiph ont décidé de renforcer leur collaboration, en faveur des salariés et demandeurs d'emploi handicapés, engagée depuis 2007. Les deux partenaires viennent de signer une nouvelle convention nationale de deux ans dans l'objectif d'intensifier la sensibilisation des Branches Professionnelles, des secteurs professionnels et des entreprises à la thématique. A terme, c'est l'employabilité et l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap qui sont visés. La nouvelle convention soutient particulièrement l'emploi en alternance de ces publics dans les entreprises en visant la signature de 1000 contrats de professionnalisation par an.**

Opcalia et l'Agefiph vont ainsi poursuivre leur étroite collaboration en mettant en place six études sectorielles permettant d'analyser les pratiques des Branches et de leurs entreprises en matière de handicap. Ces études permettront, en outre, d'identifier les besoins particuliers des régions ou bassins d'emploi eu égard aux dispositifs proposés par Opcalia tels que le contrat de professionnalisation Prodiat, la POEC TH (Préparation opérationnelle à l'emploi collective travailleurs handicapés), 1001 Lettres (remise à niveau des savoirs de base) et Thandem (assistance aux entreprises pour l'intégration du handicap).

Les résultats feront l'objet de journées d'échanges réunissant entreprises, partenaires de l'emploi et de la formation.

Opcalia assurera le déploiement des produits et bonnes pratiques vis-à-vis de l'insertion des personnes en situation de handicap via son réseau de 33 référents handicap et 54 conseillers formation dédiés à la thématique. Ces équipes poursuivront leur travail de sensibilisation, conseil en ingénierie de formation auprès des 95 000 entreprises adhérentes à Opcalia.

Commentant cette annonce, **Dominique Schott, Président et Patrice Lombard, Vice-président d'Opcalia**, déclarent : *l'excellence de la collaboration entre les réseaux Agefiph et Opcalia, depuis maintenant de nombreuses années, a permis d'obtenir d'excellents résultats en termes de sensibilisation et d'intégration du handicap dans les entreprises. Au cours des deux dernières années, le contrat de professionnalisation ProdiatTH a même pénétré largement l'univers des entreprises de moins de 20 salariés, non concernés par les obligations d'embauche de travailleurs handicapés, les TPE/PME représentant la majorité de ces contrats de professionnalisation mis en œuvre par Opcalia.*

**Odile Menneteau, Présidente de l'Agefiph**, commente : *« Je suis persuadée que l'Alternance constitue un des leviers les plus pertinents pour permettre aux Personnes Handicapées d'accéder à l'emploi durable par le biais d'acquisition de compétence. C'est le sens du plan de développement de l'alternance développé par l'Agefiph ; dans ce cadre, les OPCA sont des acteurs incontournables. C'est le sens du nouveau partenariat engagé avec Opcalia. »*

#### **A propos de l'Agefiph**

*L'Agefiph, Association de Gestion du Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, instituée par la loi du 10 juillet 1987 élabore et finance un panel d'aides et de services en direction des personnes handicapées, des employeurs et des professionnels de l'insertion. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnu. En 2013, l'Agefiph a engagé 220 135 actions en direction des personnes handicapées et 113 012 en direction des entreprises.*

#### **A propos d'Opcalia (opcalia.com)**

*Opcalia est un Organisme Paritaire Collecteur interprofessionnel et de branches Agréé (OPCA) par l'Etat. Il collecte les cotisations annuelles des entreprises au titre de la formation professionnelle continue des salariés et finance la formation à travers différents dispositifs (Plan de formation, Période et Contrat de professionnalisation, Droit individuel à la formation, Bilan de compétences, Validation des acquis de l'expérience).*

*Seul OPCA présent sur l'ensemble du territoire (y compris les 5 DOM), Opcalia déploie une offre de services de proximité en direction des entreprises :*

- mise en place de diagnostics RH/Compétences pour l'entreprise, un secteur d'activité ou une branche professionnelle,
- conseil et mise en œuvre des projets de formation,
- accompagnement au recrutement via les contrats en alternance,
- simplification administrative et financière,
- recherche de cofinancements publics,
- veille et service d'information juridique sur l'emploi et la formation.

*Chiffres clés :*

*- 95 000 entreprises adhérentes relevant de l'interprofession et de 40 branches professionnelles et secteurs d'activité partenaires ; 92 % emploient moins de 50 salariés ; 659 millions d'euros de collecte ; 110 millions d'euros de financements publics ; 660 000 salariés formés ; 120 agences territoriales de proximité ; 830 collaborateurs dont 60 pour les départements d'outre-mer.*

#### **Contacts presse :**

**Opcalia : Jean-Paul Amary / 01 43 61 23 38 / 06 07 30 73 79 / [jean-paul@amary.com](mailto:jean-paul@amary.com)**  
**Agefiph : Milbox/David Perrussel/01 42 51 35 13/07 61 85 05 80 / [david.perrussel@milbox.fr](mailto:david.perrussel@milbox.fr)**